



Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2019

Objet : Culture 2019 : Subside extraordinaire nominatif à la Fondation d'utilité publique "Koninklijke Vlaamse Schouwburg" (KVS).- Montant : 200.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et son article 117;

Considérant les besoins de la fondation d'utilité publique "Koninklijke Vlaamse Schouwburg" (KVS) afin de mener à bien l'adaptation du système de contrôle des cintres

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Ville de Bruxelles et la fondation d'utilité publique "Koninklijke Vlaamse Schouwburg" (KVS) afin de mener à bien l'adaptation du système de contrôle des cintres

Considérant le crédit disponible à l'article 76210/52252 du budget extraordinaire 2019;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Arrête :

Article unique : Les termes de la convention entre la Ville de Bruxelles et fondation d'utilité publique "Koninklijke Vlaamse Schouwburg" (KVS) sont approuvés.

Annexes :

[AE1/Convention KVS NL/FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)